



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 07 MARS 2025

**AFFAIRE N° 14-20250307**

**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE  
SIGNER LE MARCHÉ A24.032 « TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU  
RESEAU AEP DU SECTEUR DE LA CRETE A SAINT-JOSEPH – ETUDES  
GEOTCHNIQUES »**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de mars à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 26 février 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 32

Absents représentés : 11

Absents : 05

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 13-20250307 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250307), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, PAYET-TURPIN Francemay (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 06-20250307 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250307), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSE Camille.

**- Commune de Saint-Philippe -**

COURTOIS Vanessa.

## **ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

### **- Commune du Tampon –**

ROBERT Evelyne représentée par FONTAINE Véronique, TECHER Doris représentée par GASTRIN Albert, MONDON Laurence représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose, FONTAINE Henri représenté par MAUNIER Daniel, PAYET TURPIN Francemay représentée par ROMANO Augustine (de l'affaire n° 07 à l'affaire n° 28-20250307), THIEN AH KOON Patrice représenté par COURTOIS Vanessa (de l'affaire n° 14 à l'affaire n° 28-20250307).

BENARD Monique représentée par BLARD Régine.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri-Claude, HUET Marie-Josée représentée par LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian représenté par VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée, HOAREAU Sylvain, K/BIDI Emeline.

### **- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame PARIS GROSSET Isabelle a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**AFFAIRE N° 14-20250307****AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE SIGNER LE  
MARCHÉ A24.032 « TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU AEP DU SECTEUR  
DE LA CRETE A SAINT-JOSEPH – ETUDES GEOTCHNIQUES »**

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en décembre 2024, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet la réalisation des études géotechniques nécessaires aux travaux de renforcement du réseau AEP du secteur de la Crête à Saint Joseph.

Cette étude sera conforme à la norme NF P94-500.

Ces études se feront sur les voiries où des conduites d'eau potable seront posées ainsi que sur les fonciers retenus pour la construction d'ouvrages de stockage d'eau et de stations de pompage.

Ces essais permettront au groupement de maîtrise d'œuvre de dimensionner les fondations des ouvrages et les conditions de pose des canalisations.

**I. Caractéristique du marché**

Il s'agit d'un marché public de prestations intellectuelles.

Il s'agit d'un marché non alloti.

Il ne s'agit ni d'un marché à bons de commande ni d'un accord-cadre.

Le présent marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Il s'agit d'un marché traité à prix unitaire.

Il s'agit d'un marché à tranche ferme pour les essais sur routes et pour la G2 AVP sur ouvrages et une tranche optionnelle pour la G2 PRO sur les ouvrages.

Le marché sera conclu avec un seul opérateur économique qui pourra être un groupement momentané d'entreprises solidaire ou conjoint. En cas d'attribution du marché à un groupement, aucune forme n'est imposée.

**a) Durée du marché**

La durée du marché court à compter de la date de sa notification jusqu'à l'achèvement total des prestations prévues au marché

**b) Lieu d'exécution**

Le lieu d'exécution des prestations est le secteur de la Crête de la commune de Saint-Joseph.

**II. Imputation budgétaire**

Le marché sera imputé sur le Budget Eau Potable

Chapitre 23 - Nature : 2315 - Opération : 2018001

Le présent marché est financé par les fonds propres de la Communauté d'Agglomération du Sud.

### III. Passation du marché

#### a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature et à l'offre

Le 11 février 2025, les membres de la Commission Ad Hoc dont le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

#### b) Analyse, sélection des candidatures et attribution dans le cadre du marché n°A24.032 « Travaux de renforcement du réseau AEP du secteur de la Crête à Saint-Joseph – Etudes géotechniques »

Le 20 février 2025, les membres de la Commission d'Appel d'Offres présents ont décidé :

D'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuées par le service opérationnel,
- de proposer au représentant de l'Entité Adjudicatrice de sélectionner les candidatures suivantes : ECR, LACQ et GEOLITHE.

D'autre part,

- d'attribuer le marché du n° A24.032 « Travaux de renforcement du réseau AEP du secteur de la Crête à Saint-Joseph – Etudes géotechniques » au candidat LACQ pour un montant prévisionnel total de 120 770,00 € HT pour la tranche ferme et de 71 560,00 € HT pour la tranche optionnelle, sous réserve qu'il fournisse les pièces de régularité fiscale et sociale.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le marché A24.032 « Travaux de renforcement du réseau AEP du secteur de la Crête à Saint-Joseph – Etudes géotechniques »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat LACQ,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**



- approuve le marché A24.032 « Travaux de renforcement du réseau AEP du secteur de la Crête à Saint-Joseph – Etudes géotechniques »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat LACQ,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 43

POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,



PARIS GROSSET Isabelle

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 24/03/2025